



GE TARN RESSOURCES

**1 Avenue général Hoche
81000 ALBI**

GE TARN RESSOURCES

Siège social : Maison de l'économie - 1 Avenue général Hoche
81000 ALBI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels du groupement d'employeurs TARN RESSOURCES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupement d'employeurs TARN RESSOURCES à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements de méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC 2022-06 et ses incidences sur les comptes.

IV- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et méthodes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application notamment en ce qui concerne l'application du règlement ANC 2022-06.

V- Vérifications spécifiques

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement d'employeurs TARN RESSOURCES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VII- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs

pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LABRUGUIERE, le 27 Mai 2026

Commissaire aux comptes

2C AUDIT,

Julien MAZA



0004 TARN RESSOURCES		BILAN - ACTIF		EUR	11/03/2026 16:14:25
		Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025		Association	
		Brut	Amortissement, provision	Net Exercice N	Net Exercice N-1
Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATION INCORPORELLES					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de recherche et développement	CX		CQ		
Concessions,brevets et droits similaires	AF	1 936.76	AG	1 936.76	
Fonds commercial	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances et acomptes sur immobilisations	AL		AM		
IMMOBILISATION CORPORELLES					
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP		AP		
Installations techniques, matériel et	AR		AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	23 102.89	AU	17 736.13	5 366.76
Immobilisations corporelles en cours	AV		A		6 421.98
Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATION FINANCIERES					
Participations évaluées selon la méthode	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières	BH		BI		
TOTAL (II)	BJ	25 039.65	BK	19 672.89	5 366.76
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En-cours de production de biens	BN		BO		
En-cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT		BU		
Avances et acomptes versés sur	BV		B		
CREANCES					
Créances clients et comptes rattachés	BX	277 628.02	BY	277 628.02	211 249.40
Autres créances	BZ	22 859.70	CA	22 859.70	24 229.62
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	CD		CE		
Disponibilités	CF	115 000.73	CG	115 000.73	123 081.54
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance	CH	26 133.35	CI	26 133.35	27 628.87
TOTAL (III)	CJ	441 621.80	CK	441 621.80	386 189.43
Frais émission emprunt à étaler (IV)	C				
Primes remb. des obligations (V)	CM				
Ecart de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	466 661.45	1A	19 672.89	446 988.56
					392 611.41

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel	DA		
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecart de réévaluation	DC		
Ecart d'équivalence	EK		
Réserve légale	DD		
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées	DF		
Autres réserves	DG		
Report à nouveau	DH	- 1 676.00	- 1 247.00
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	- 589.00	- 429.00
Subventions d'investissement	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL (I)	DL	- 2 265.00	- 1 676.00
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR		
DETTES			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	DU		
Emprunts et dettes financières divers	DV		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	D		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	86 840.19	50 338.64
Dettes fiscales et sociales	DY	346 369.11	271 221.54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	16 044.26	72 727.23
COMPTE DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance	EB		
TOTAL (IV)	EC	449 253.56	394 287.41
Ecart de conversion Passif (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	446 988.56	392 611.41

		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	FC		
Production vendue de biens	FF		
Production vendue de services	FI	1 296 437.15	1 293 317.85
Chiffres d'affaires nets	FL	1 296 437.15	1 293 317.85
Production stockée	FM		
Production immobilisée	FN		
Subvention d'exploitation	FO	1 666.64	
Reprises sur amort. prov. transfert charg	FP		64 993.83
Autres produits	FQ	1 196.84	1 775.60
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	FR	1 299 300.63	1 360 087.28
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	FS		
Variation de stock (marchandises)	FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de	FU		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	FV		
Autres achats et charges externes	FW	319 211.95	348 810.34
Impôts, taxes et versements assimilés	FX	11 963.73	14 088.21
Salaires et traitements	FY	666 504.67	661 455.84
Charges sociales	FZ	297 243.92	280 107.54
<u>Dotations d'exploitation</u>			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	GA	3 714.30	4 410.32
Sur immobilisation : dotations aux provisions	GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD		
Autres charges	GE	320.75	793.44
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	GF	1 298 959.32	1 309 665.69
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	GG	341.31	50 421.59
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	GI		
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>			
Produits financiers de participation	GJ		
Produits et autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	GK		
Autres intérêts et produits assimilés	GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges	GM		
Différences positives de change	GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	GP		
<u>CHARGES FINANCIERES</u>			
Dotations aux amortissements et provisions	GQ		
Intérêts et charges assimilées	GR	45.31	
Différences négatives de change	GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	GU	45.31	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	GV	- 45.31	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	G	296.00	50 421.59
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	304.00	253.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		0.49
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	HD	304.00	253.49
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE		50 037.44
Charges exceptionnelles sur opération en capital	HF		37.64
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	HH		50 075.08
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	304.00	- 49 821.59
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices (X)	HK	1 189.00	1 029.00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 299 604.63	1 360 340.77

0004 TARN RESSOURCES		COMPTE DE RESULTAT		EUR	11/03/2026 16:14:25
		Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025		Association	
		Exercice N		Exercice N-1	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 300 193.63		1 360 769.77
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	- 589.00		- 429.00



Annexe aux comptes annuels

31 décembre 2025

Groupement D'Employeurs Tarn Ressources

(Thémélia, Les Portes du Tarn, Audéo)

Maison de l'économie – 1, avenue du général Hoche – CS 73110 – 81011 Albi cedex 9

Tél. 05.63.47.04.58

RCS Albi 888 267 911 00012- TVA FR : 54 888 267 911



Annexe

Au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de 446 988,56 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat négatif égal à 589,00 €.

L'exercice 2025 recouvre une période de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.



1. Présentation et principaux évènements de l'exercice.

1.1. Présentation.

Le groupement d'employeurs Tarn Ressources a été créé le 10 juillet 2020, sans capital social, sous la forme associative.

Il est composé de ses trois membres fondateurs :

- La Société Anonyme d'Economie Mixte « Thémélia »,
- La Société Publique Locale d'Aménagement « Les Portes du Tarn »,
- La Société Publique Locale « Audéo ».

L'objet social du groupement d'employeurs Tarn Ressources, défini par l'article 3 de ses statuts, est le suivant :

« Cette association a pour but exclusif et non lucratif de mettre à la disposition de ses membres, un ou plusieurs salariés, liés au Groupement d'Employeurs par un contrat de travail, dans les conditions prévues par les dispositions de la loi du 25 juillet 1985 modifiée. »

1.2. Evènements principaux de l'exercice liés au fonctionnement de l'association.

L'ensemble des salariés de Thémélia avaient été transférés au groupement d'employeurs Tarn Ressources l'année de création en 2020.

1.3. Principes, règles et méthodes comptables.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général. Ils ont été établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur résultant des règlements émis par l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,



- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Le groupement d'employeurs applique le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

1.4. Immobilisations incorporelles.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Ils sont amortis sur un à trois ans.

1.5. Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciations sont calculés en fonction de la durée de vie prévisionnelle de l'immobilisation. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

▪ Matériel et outillage	15 ans linéaire soit 6.67%
▪ Matériel de transport	5 ans linéaire soit 20%
▪ Matériel de bureau	10 ans linéaire soit 10%
▪ Matériel informatique	3 ans linéaire soit 33.33%
▪ Mobilier de bureau	10 ans linéaire soit 10%

Ces durées sont adaptées si le matériel est acquis d'occasion.

1.6. Charges et produits constatés d'avance.

Conformément à l'article R 123-189 alinéas 1 et 2 du Code de Commerce, les charges et produits constatés au cours de l'exercice et qui concernent un exercice ultérieur figurent à l'actif et au passif du bilan au poste de « Comptes de régularisation »



1.7. Changements de méthodes.

Le règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

En conséquence, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions de ce règlement. Il convient de noter que cette mise à jour réglementaire constitue une modification obligatoire des règles de présentation et d'évaluation des états financiers, sans qu'il s'agisse d'un changement volontaire de méthode comptable, tel que défini par l'article 122-2 du PCG.

Les principales modifications ayant une incidence sur la présentation des états financiers sont les suivantes :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel :
 - Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières).
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation.
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).
- Suppression des comptes de transferts de charges :
 - Cette suppression a pour effet une réaffectation des charges et produits. Les impacts se traduisent par une diminution des charges (notamment celles liées au personnel), entraînant une augmentation des ressources d'exploitation.

S'agissant de la présentation du bilan et du compte de résultat, les principaux changements concernent :

- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat.
 - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».
- Présentation du bilan :



- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations).
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances.
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Ces changements, dictés par l'évolution réglementaire, visent à une meilleure transparence et à une présentation plus cohérente des performances d'exploitation des entreprises. Les ajustements nécessaires ont été effectués dans la préparation des états financiers afin de respecter les nouvelles prescriptions du règlement ANC 2022-06.

2. Notes sur le bilan-actif.

2.1. Actif immobilisé.

Immobilisations	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions / Sortie	Fin d'exercice
Logiciels	1 937	0	0	1 937
Immobilisations incorporelles	1 937	0	0	1 937
Matériel de transport	5 000	0	0	5 000
Matériel de bureau et informatique	14 318	2 659	0	16 977
Mobilier	1 126	0	0	1 126
Immobilisations corporelles	20 444	2 659	0	23 103
TOTAL GENERAL	22 381	2 659	0	25 040

Amortissements	Début d'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Logiciels	1 937	0	0	1 937
Immobilisations incorporelles	1 937	0	0	1 937
Matériel de transport	1 621	1 667	0	3 288
Matériel de bureau et informatique	12 368	1 935	0	14 303
Mobilier	33	112	0	145
Immobilisations corporelles	14 022	3 714	0	17 736
TOTAL GENERAL	15 959	3 714	0	19 673



2.2. Stock.

Néant.

2.3. Avances et acomptes fournisseurs

Néant.

2.4. Créances clients.

Ce poste représente principalement les factures émises ou factures à établir aux membres du Groupement d'employeur correspondant au solde de la mise à disposition du personnel pour l'année 2025.

	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Total
SPL AUDEO	281 113	0	281 113
SPLA LES PORTES DU TARN	29 262	0	29 262
THEMELIA	-33 463	0	-33 463
SYNERGIE (refacturation de frais)	716	0	716
Créances clients	277 628	0	277 628

2.5. Autres créances.

	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Total
TVA	17 127	0	17 127
Régularisation avantage en nature	5 733	0	5 733
Autres créances	22 860	0	22 860

2.6. Disponibilités.

Le montant cumulé de ce poste pour 115 000,73 € représente l'ensemble des disponibilités dont la répartition est la suivante :

Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées	114 997
Caisse	4
Disponibilités	115 001



2.7. Charges constatées d'avance

Conformément aux principes comptables communément admis de la séparation des exercices, ce poste constate l'ensemble des charges comptabilisées au cours de l'exercice et qui concernent un exercice ultérieur.

	Montant
Assurance des véhicules	5 921
Loyer	15 000
Documentation et abonnements	4 669
Frais de Formation	533
Certificats numériques	10
Charges constatées d'avance	26 133

3. Notes sur le bilan-passif.

3.1. Composition du capital.

Néant.

3.2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

Néant.

3.3. Avances clients.

Néant.



3.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Ce poste représente l'ensemble des factures comptabilisées et non encore réglées, ainsi que les factures non parvenues.

	<i>Echéances à moins d'un an</i>	<i>Echéances de 1 à 5 ans</i>	<i>Echéances à plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
<i>Fournisseurs d'exploitation : achats</i>	22 196	0	0	22 196
<i>Fournisseurs d'exploitation : honoraires</i>	0	0	0	0
<i>Fournisseurs d'exploitation : factures non parvenues</i>	64 644	0	0	64 644
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 840	0	0	86 840

3.5. Dettes fiscales et sociales.

Ce poste du bilan représente les dettes fiscales (TVA collectée, et sociales (provision pour congés à payer, cotisations sociales, taxe d'apprentissage, taxe formation continue...)).

	<i>Echéances à moins d'un an</i>	<i>Echéances de 1 à 5 ans</i>	<i>Echéances à plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
<i>Dettes sociales</i>	272 308	0	0	272 308
<i>Dettes fiscales</i>	74 061	0	0	74 061
Dettes fiscales et sociales	346 369	0	0	346 369

3.6. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.

Néant.

3.7. Autres dettes.

	<i>Dettes à moins d'un an</i>	<i>Dettes à plus d'un an</i>	<i>Total</i>
Autres dettes	16 044	0	16 044
Avoirs à établir	16 044	0	16 044



4. Notes sur le compte de résultat.

4.1. Production vendue (biens et services).

Ce poste d'un montant de 1 296 437,15€ représente la mise à disposition du personnel 2025 auprès des trois membres du groupement d'employeurs dont la répartition est la suivante :

Membres du G.E.	Répartition 2025				
	Coût direct	Coût temps passé	% de répartition du temps passé	Total	En %
Thémélia	35 811,23	797 895,93	65,22%	833 707,16	64%
Audéo	31 885,16	382 722,64	31,28%	414 607,80	32%
Les Portes du Tarn	5 326,81	42 795,37	3,50%	48 122,18	4%
Total	73 023,20	1 223 413,94	100%	1 296 437,15	100%

4.2. Subvention d'exploitation

Ce poste d'un montant de 1 666,64 € correspond à la subvention perçue dans le cadre de l'embauche d'un apprenti.

4.3. Reprises sur amortissements et provision et transfert de charges.

Néant.

4.4. Autres produits

Ce poste d'un montant de 1 196,84 € comprend :

- Les adhésions annuelles des 3 membres ;
- La refacturation de charges au GIE SYNERGIE (assurance véhicule).



4.5. Charges d'exploitation.

Les membres du Bureau ne sont pas rémunérés.

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au titre de la mission de contrôle légal des comptes s'élèvent à 5.000,00 €.

5. Autres informations.

5.1. Engagements financiers et opérations hors bilan.

Le groupement d'employeurs Tarn Ressources a signé les contrats de location financière suivants :

Marque	Organisme	N° Contrat	Date début	Durée (en mois)	Date Fin	Coût 2025
OPEL Crossland	BPCE Car Lease	61536183	08/04/2022	36 mois	07/04/2025	3 154,61
		61536183	08/04/2025	2 mois	06/06/2025	2 912,19
GOLF VW	BPCE Car Lease	61570760	03/02/2023	37 mois	02/03/2026	4 741,92
Peugeot 208	BPCE Car Lease	61295251	08/02/2021	48 mois	07/02/2025	1 767,75
		61295251	08/02/2025	12 mois	07/02/2026	2 351,50
Peugeot 208	BPCE Car Lease	61295247	09/03/2021	48 mois	08/03/2025	516,06
		61295247	01/03/2025	12 mois	07/03/2026	2 049,90
Peugeot 208	FREE2 MOVE LEASE	10622005507	20/09/2021	48 mois	19/09/2025	1 528,26
		10622005507	20/09/2025	12 mois	19/09/2026	898,80
Opel Corsa	BPCE Car Lease	61567125	21/12/2023	48 mois	20/12/2027	2 832,36
Peugeot 208	FREE2 MOVE LEASE	10624111701	28/09/2021	48 mois	27/09/2025	1 869,05
		10624111701	28/09/2025	12 mois	27/09/2026	924,10
Peugeot 208	FREE2 MOVE LEASE	10622936408	11/05/2021	48 mois	10/05/2025	978,24
		10622936408	11/05/2021	48 mois	10/05/2025	1 093,31
Peugeot 2008	LEASYS	1203363769	14/05/2025	36 mois	13/05/2028	498,03
Peugeot 208	LEASYS	1203395896	16/10/2025	48 mois	15/10/2029	281,32

5.2. Engagements pris en matière de retraite.



Deux contrats de gestion des fonds ont été souscrits : l'un pour les indemnités de fin de carrière et l'autre pour les indemnités de licenciement.

Concernant les indemnités de fin de carrière, aucun versement n'a été effectué sur 2025. La valeur de transfert de fonds collectifs au 31 décembre 2025 est de 76 307,79€.

5.3. Ventilation de l'effectif moyen au 31/12/2025

Effectif ETP					
Type Contrat	Sexe	Cadre	Agent Maîtrise	ETAM	Total général
CDI	FEMME	4	3	1	8,00
	HOMME	4,5			4,50
APPRENTI	FEMME				0,33
	HOMME				0,00
Total général		8,5	3	1	12,83